

## Doctorat en VAE

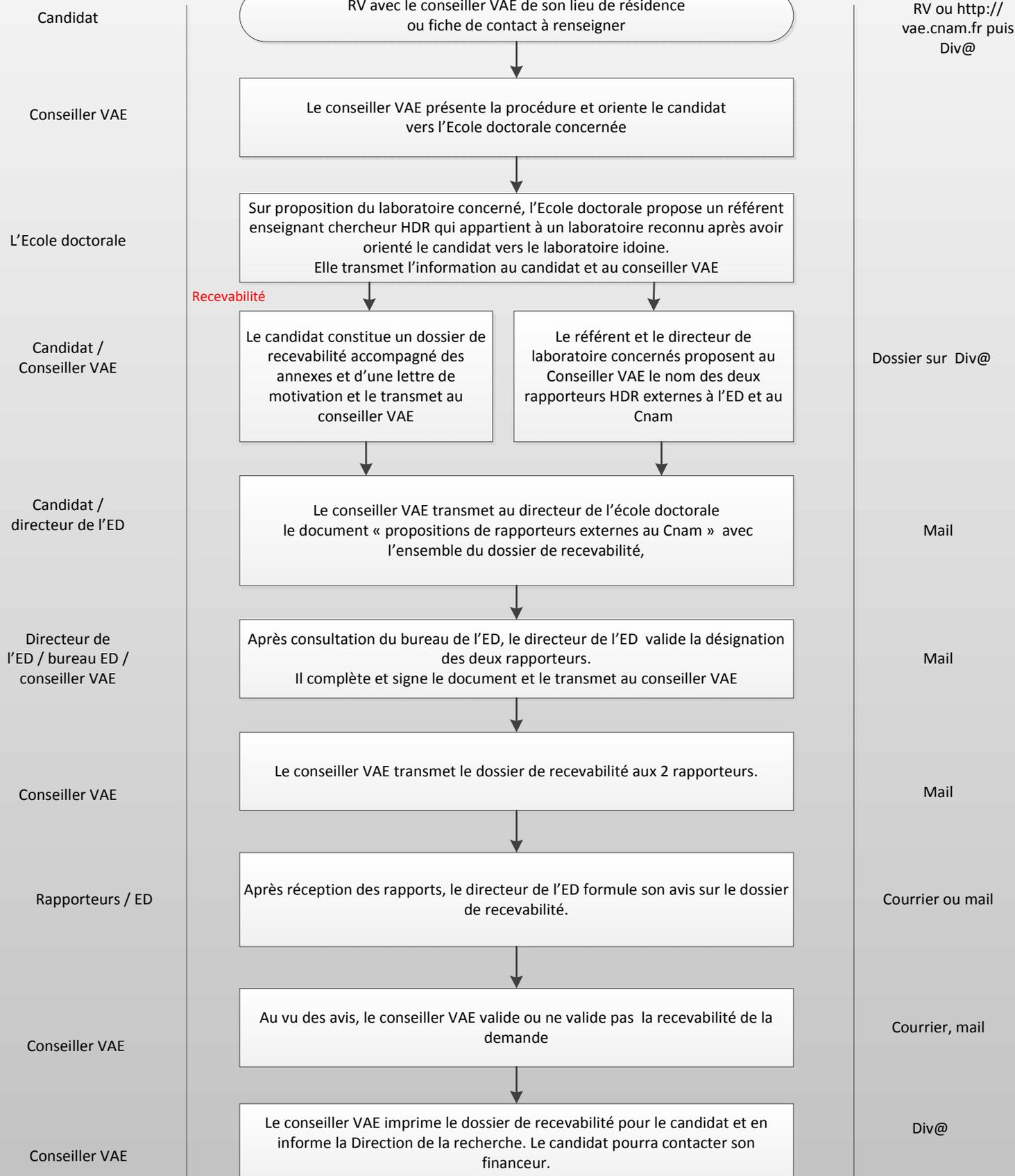
### De l'information-conseil à la recevabilité (1/3)

Qui ?

Comment ?

Pré recevabilité

Recevabilité



## Doctorat en VAE

## De l'élaboration du dossier de VAE à la convocation du jury (2/3)

Qui ?

Comment ?

## Accompagnement

Candidat

Si la recevabilité de la demande est validée, le candidat constitue le dossier d'inscription au doctorat (procédure classique d'inscription via ADUM)  
Puis il devra s'acquitter du paiement des droits d'inscription et de l'accompagnement VAE

Inscription sur  
[http://www.adum.fr/reseau/service\\_scolarite](http://www.adum.fr/reseau/service_scolarite)

Candidat /  
Référént /  
Conseiller VAE

Le candidat élabore son dossier de VAE (description de la construction du parcours professionnel et personnel + mémoire présentant la synthèse des travaux de recherche). Il est conseillé par son référent et le conseiller VAE

Dossier VAE

Candidat /  
Référént /  
Conseiller VAE

## Dépôt de dossier

Trois mois avant la soutenance, le candidat, en lien avec son référent, dépose son dossier VAE auprès du conseiller VAE et dans ADUM (soutenance)

Dépôt papier et  
informatiqueConseiller VAE /  
directeur de l'ED /  
Direction  
nationale des  
formations

Le conseiller VAE transmet le dossier au directeur de l'ED et à la Direction nationale des formations (service compétences, expérience et validation) et à la Direction de la recherche

Dépôt papier et  
informatiqueRéférént /  
Directeur de  
l'ED / Direction de  
la recherche

Le référent, en accord avec le directeur de l'Ecole doctorale propose à la Direction de la recherche les rapporteurs HDR extérieurs à l'ED et au Cnam pour validation

Mail à  
[suivi.doctorants@cnam.fr](mailto:suivi.doctorants@cnam.fr)Direction de la  
recherche

La Direction de la recherche nomme les rapporteurs et en informe le référent et adresse un courrier aux rapporteurs et informe le candidat qu'il doit adresser son mémoire aux rapporteurs avec le dossier VAE

Courrier papier

Référént /  
Directeur de l'ED/  
Direction de la  
recherche

Six semaines avant la soutenance, le référent propose à la Direction de la recherche la composition du jury en accord avec le directeur de l'école doctorale

Mail

Référént /  
Rapporteurs /  
Direction de la  
recherche

Le candidat dépose sa thèse sous format pdf (respect feuille de style) sur ADUM

Directeur de l'ED/  
Direction de la  
recherche

La Direction de la recherche valide la composition du jury et la transmet à la Direction nationale des formations avec les rapports et avis du jury sur la reproduction de la thèse (ADUM)

Mail

Candidat

La Direction nationale des formations convoque le jury et transmet les rapports au jury et au candidat. Elle diffuse le résumé du mémoire à l'intérieur de l'établissement (ADUM)

<http://www.adum.fr/reseau/>Direction  
nationale des  
formations /  
Direction de la  
recherche

Un mois avant la soutenance, les rapporteurs ou le référent transmettent leur avis par des rapports écrits à la Direction de la recherche et au directeur de l'ED

Courrier et mail

Direction  
nationale des  
formations

Au vu de ces rapports et après avis du directeur de l'Ecole doctorale, le chef d'établissement via la Direction de la recherche autorise ou non la soutenance

Mail

Validation DNF/  
DR

## Doctorat en VAE

### De la soutenance à la délivrance du diplôme (3/3)

Qui ?

Comment ?

